



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ports: Nord

Question écrite n° 36249

Texte de la question

M Michel Delebarre appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat à la mer sur les récentes déclarations du président de la Compagnie générale maritime concernant le port de Dunkerque. En effet, aux termes de plusieurs articles de presse, celui-ci aurait déclaré à l'adresse de la communauté portuaire lors d'un récent déplacement à Dunkerque : « N'attendez pas de miracles de la part de la Compagnie générale maritime à Dunkerque ». En outre, et toujours selon les mêmes déclarations, il apparaît que, devant la tendance à la réduction du nombre d'escales que l'on peut observer sur le marché du transport maritime, la Compagnie générale maritime serait amenée à préférer les ports d'Anvers et du Havre à celui de Dunkerque. Alors que le port autonome de Dunkerque vient d'engager un plan de conquête des trafics qualifié d'exemplaire, de tels propos ne peuvent que surprendre et vivement inquiéter, cela d'autant que chacun s'accorde à reconnaître que le développement de la région dunkerquoise est lié pour une part importante au devenir de son port. En conséquence, il lui demande s'il ne juge pas opportun d'encourager l'armement national que constitue la Compagnie générale maritime à soutenir les efforts de la communauté portuaire dunkerquoise qui vient d'engager, dans le cadre du plan de conquête des trafics, de très importants investissements avec le concours de l'Etat, de la région, du département, de la communauté urbaine et de la ville de Dunkerque.

Texte de la réponse

Reponse. - Les navires de la Compagnie générale maritime escalant à Dunkerque sont principalement ceux affectés aux liaisons avec les Antilles françaises, avec la Polynésie/Nouvelle-Calédonie et avec la Réunion et Madagascar ; il s'agit des liaisons sur lesquelles la CGM a une influence prédominante dans l'organisation commerciale du trafic. Escalent également à Dunkerque, les navires du consortium Eurandino à destination du Pérou, de la Bolivie et de l'Équateur et ceux des SEAS à destination du Brésil et de l'Argentine. Sur toutes ces liaisons, il n'est pas envisagé actuellement de modifications des touches à Dunkerque. Par contre, les grands groupements d'armateurs auxquels appartient la CGM tels que ACL, Scandutch, Anzecs, Saecs ne desservent pas le port de Dunkerque. La Compagnie générale maritime qui n'a qu'une participation très minoritaire dans ces organisations, ne peut, bien qu'elle y ait intérêt, nourrir l'espoir raisonnable de modifier à son profit et à celui du port de Dunkerque les touches décidées par la majorité armatoriale, c'est la raison pour laquelle, sans doute, le président de la CGM n'a pas voulu susciter des espoirs infondés auprès de la communauté portuaire dunkerquoise. Mais dans le cas où des opportunités se présenteraient, il ne fait pas de doute qu'elles devraient être exploitées.

Données clés

Auteur : [M. Delebarre Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36249

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : mer
Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 540

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1895